

solution propice, il m'a été dit que Rome a le moyen de parer aussi à ces difficultés.

“ Est-ce à dire qu'on ait ici l'illusion de croire que le gouvernement, dont la loi vise évidemment la destruction des congrégations religieuses, répondra par une attitude bienveillante à cette demande générale des congrégations! Je ne le pense pas.

“ Mais on croit bon d'éprouver ce qu'il peut rester de bonne foi au dit gouvernement pour l'application d'une loi qui, dans sa pensée, doit le délivrer des congrégations qui gênent davantage son action maçonnique. Cette expérience faite, nul ne sera plus admis à contester qu'en faisant voter cette loi, le gouvernement a eu moins souci de protéger l'Etat contre des dangers imaginaires que de se couvrir d'un prétexte légal pour s'armer d'un nouvel instrument de persécution.”

Si l'information publiée par la *Vérité française* est bien exacte, le Pape va donc adresser aux congrégations une instruction leur prescrivant de prendre une attitude uniforme et de demander l'autorisation. C'est alors que l'hypocrisie de Waldeck-Rousseau et compagnie va éclater. Quel spectacle que celui de ces francs-maçons officiels, délibérant sur les statuts des congrégations! Quelle amère ironie de voir la question de la vie ou de la mort de tel ou tel ordre religieux livrée aux sympathiques délibérations des mandataires du Grand-Orient, des Brisson, des Trouillot, des Combes et des Delpech!

* * *

Au Canada la politique chôme complètement, et il ne s'est produit récemment aucun événement digne de mention. On commence à organiser dans différentes villes la réception de l'héritier présomptif du trône, le duc de Cornwall et d'York, qui arrivera à Québec en septembre.

Ths Chapais.

Québec, 25 juillet 1901.